

Résidence autonomie Octave Landry

Composée de 58 studios de type F1 bis, la Résidence Autonomie Octave Landry a bénéficié d'une réhabilitation en 2018.

Suite aux dernières décisions gouvernementales, le pass sanitaire devient donc obligatoire, pour les personnes de plus de 18 ans, pour accéder à certains équipements publics à partir de lundi 9 août.



Cette structure intermédiaire offre aux seniors de plus de 60 ans la possibilité de conserver une indépendance tout en ayant un sentiment de sécurité procuré par la présence d'un personnel d'encadrement et d'un système de téléassistance.

Les résidents peuvent déjeuner en semaine en salle de restauration et bénéficier de diverses animations.

La Résidence gère également 16 appartements en location, situés à proximité dans le quartier du Parisis dont les locataires peuvent disposer des mêmes avantages que ceux de la Résidence.

Les demandes de logement sont à retirer auprès de la Résidence autonomie Octave Landry.

Quartier de Boisparisis (place François Mauriac) :

32 logements réservés aux personnes âgées et/ou handicapées. Renseignements auprès du CCAS.

Coordonnées

1 chemin de la Couronne
77270
Villeparisis
01 64 27 98 00
Infos pratiques

L'ensemble des gestes et mesures barrières doit continuer à être respecté ainsi que le port du masque obligatoire dans les parties communes.

Le registre de traçabilité dans le hall d'accueil est maintenu, l'inscription est obligatoire à l'entrée et à la sortie de la résidence.

L'accès à l'établissement ne peut être autorisé pour les personnes positives à la Covid-19 et cas contacts.